

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 14 POUR : 14 CONTRE : / ABSTENTION : /	L'an deux mille vingt-six Le neuf avril à vingt heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Agnès RICHARD. <u>Date de convocation</u> : Le 03 avril 2026 <u>Secrétaire de séance</u> : Nadine CUSIN
<u>Présents</u> : Agnès RICHARD, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Jérôme WAHL, Maryline DURET, Estelle DURET-ROYER, Christelle BRETTON, Florian ALGARRA-SUPPO, <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Odette LAUDE, Virginie JACOTTET, Olivier SEIFERT, Carole BEAURE, Victor DEPREZ <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Sébastien CARTON	

Délibération n° D26-23

Objet : ELECTION DE LA COMMISSION APPEL D'OFFRES

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.
Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal titulaires élus par le conseil à la représentation au plus fort reste,
Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.
Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

Sont candidats :

Titulaires	Suppléants
M Thierry DEFFAYET	Mme Nadine CUSIN
M Florian ALGARRA-SUPPO	M Sébastien CARTON
Mme Maryline DURET	Mme Estelle DURET-ROYER

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Madame le Maire, après avoir délibéré,

- ✓ **DESIGNE** en tant que délégués titulaires et suppléants, les candidats nommés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme

Le Maire,
Agnès RICHARD



Certifiée exécutoire le 10/04/2026
Transmise en Sous-Préfecture le 15 AVR. 2026
Affichée le 15 AVR. 2026